

Nombre de membres titulaires	: 57
En exercice	: 56
Nombre de membres suppléants	: 23
Présents	: 38 + 1
Votants	: 54
Convocation et affichage	: 04/12/2020
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur Hugo BIOLLEY

Étaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Damien BAYLE, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Romain EVRARD, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Pascal PAILHA, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, William PRIOLON, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE, Denis SAUZE, Laurent TORGUE.

Étaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bruno FANGET

Pouvoirs : Nicole ARCHIER (pouvoir à Ronan PHILIPPE), Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Simon PLENET), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), Clément CHAPEL (pouvoir à Jérémy FRAYSSE), Nathalie CLÉMENT (pouvoir à Christophe DELORD), Nadège COUZON (pouvoir à Christophe DELORD), Sylvette DAVID (pouvoir à Sylvie BONNET), Gilles DUFAUD (pouvoir à Laurent MARCE), Cécilia FARRE (pouvoir à Damien BAYLE), Catherine MICHALON (pouvoir à Danielle MAGAND), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), René SABATIER (pouvoir à Yves RULLIÈRE), Antoinette SCHERER (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

Étaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Dominique MAZINGARBE, Richard MOLINA

CC-2020-420 - ADMINISTRATION GENERALE - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - SEANCE DU 9 JUILLET 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal du Conseil communautaire du 9 juillet 2020,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

CC-2020-421 - ADMINISTRATION GENERALE - DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU PRÉSIDENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PREND ACTE des décisions prises par le Président pour la période susvisée.

CC-2020-422 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - ACTION COEUR DE VILLE- APPROBATION ET SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION-CADRE ACTION COEUR DE VILLE VALANT CONVENTION D'ORT ET LANCEMENT DE LA PHASE DE DEPLOIEMENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes l'avenant n°1 à la convention-cadre Action Cœur de Ville engageant la phase de déploiement et valant convention d'ORT.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer ledit avenant.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces

afférentes à ce dossier et la/le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**CC-2020-423 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE -
HABITAT- SIGNATURE DE LA CONVENTION D'UTILITE SOCIALE D'ALLIADÉ
HABITAT**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

EMET un avis favorable à la Convention d'Utilité Sociale 2020-2026 d'Alliade Habitat, AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite Convention

d'Utilité Sociale d'Alliade Habitat ci-annexée,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**CC-2020-424 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE -
TRANSPORTS- RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL DE LA DÉLÉGATION DE
SERVICE PUBLIC POUR LE TRANSPORT URBAIN**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PREND ACTE du rapport des transports urbains d'Annonay Rhône Agglo pour l'année 2019 annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le CHARGE d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**CC-2020-425 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE -
TRANSPORTS- AVENANT N°1 A LA CONVENTION PORTANT SUR
L'ORGANISATION ET LE FINANCEMENT DES LIGNES
REGULIERES REGIONALES INTERURBAINES DU RESEAU TIL TRANSITANT
PAR LE RESSORT TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION ANNONAY RHONE AGGLO**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention portant sur l'organisation et le financement des lignes régulières régionales interurbaines du réseau TIL transitant dans le ressort territorial d'Annonay Rhône Agglo, entre le Département de la Loire, agissant en qualité de délégataire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et Annonay Rhône Agglo, pour une durée de deux ans,

APPROUVE l'évolution de la compensation financière à verser par Annonay Rhône Agglo à la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui s'élève à 36 0000 € (base 2021) au lieu de 30 000 €, ce montant sera réévalué chaque année,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention portant sur l'organisation et le financement des lignes régulières régionales interurbaines du réseau TIL transitant dans le ressort territorial d'Annonay Rhône Agglo, entre le département de la Loire et Annonay Rhône Agglo

AUTORISE Monsieur le Président, son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la l'exécution de la présente délibération.

**CC-2020-426 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE -
TRANSPORTS- AVENANT N°6 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE
PUBLIC DES TRANSPORTS URBAINS ENTRE ANNONAY RHONE AGGLO ET LA
SOCIETE TRANSDEV ANNONAY**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de l'avenant n° 6 au contrat de délégation de service public des transports urbains entre Annonay Rhône Agglo et la société Transdev Annonay ci-annexé, à compter de sa signature,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC-2020-427 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - DEVELOPPEMENT DURABLE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE GENERALE ET CANDIDATS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION 'RIVES NATURE'

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DESIGNE Denis Sauze et Christian Massola en tant que représentants à l'Assemblée générale et candidats au Conseil d'administration de l'Association Rives Nature, AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC-2020-428 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - VALIDATION DES CONDITIONS DE DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE ARDECHE VERTE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PREND ACTE de la dissolution du Syndicat Mixte Ardèche Verte qui sera confirmé par arrêté préfectoral dans les prochaines semaines, DONNE SON ACCORD pour l'encaissement des recettes (subventions) restant à percevoir selon les coefficients de répartition présentés ci-dessus et la répartition de l'actif et du passif du Syndicat entre ses EPCI membres, AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à effectuer toute démarche utile et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

CC-2020-429 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - REGIE DE L'EAU POTABLE - REGLEMENT DE SERVICE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ADOpte le Règlement du service de l'eau potable, tel que présenté, qui sera rendu exécutoire à compter du 1^{er} janvier 2021 ; ADOpte le barème tarifaire des frais répercutés aux abonnés/usagers à compter du 1^{er} janvier 2021 ; ce document sera annexé au Règlement de service de l'eau potable ; CHARGE le Président de notifier le présent document à tous les abonnés du service de la Régie eau potable.

CC-2020-430 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - REGIE DE L'EAU POTABLE - MISE EN CONFORMITE DES CAPTAGES - COMMUNE DE MONESTIER ET SAINT JULIEN VOCANCE - CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

S'ENGAGE à réaliser le dossier de demande d'autorisation d'utilisation de l'eau de la Source de Cabus et de Rory sur la commune de Saint Julien Vocance, et les sources de Bégué le haut et Bégué le bas pour la commune de Monestier. CHARGE Monsieur le Président ou son représentant, d'établir tous documents nécessaires à la mise en oeuvre de ce dossier et l' AUTORISE à signer toutes les pièces se rapportant à cette procédure.

CC-2020-431 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - REGIE DE L'EAU POTABLE - MISE EN CONFORMITE DU CAPTAGE DE FONT DU LOUP ET BLACHEBELLE - COMMUNE DE VOCANCE - CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION - REGIE INTERCOMMUNALE EAU POTABLE ANNONAY RHONE AGGLO

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

S'ENGAGE à réaliser le dossier de demande d'autorisation d'utilisation de l'eau de la Source de Blachebelle et de Font du Loup sur la commune de Vocance, CHARGE Monsieur le Président ou son représentant, d'établir tous documents nécessaires à la réalisation de ce dossier et l'AUTORISE à signer toutes les pièces se rapportant à cette procédure.

**CC-2020-432 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - REGIE D'EAU POTABLE-
MISE EN CONFORMITE DU CAPTAGE DE CHAMPS DU BOSC ET PRISE D'EAU
DE BARBELLE - COMMUNE DE VANOSC - CONSTITUTION DU DOSSIER DE
DEMANDE D'AUTORISATION - REGIE EAU ANNONAY RHONE AGGLO**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

S'ENGAGE à réaliser le dossier de demande d'autorisation d'utilisation de l'eau de la Source du Champs du Bosc et de la prise d'eau de Barbelle sur la commune de Vanosc,

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant d'établir tous documents nécessaires à la réalisation de ce dossier et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces se rapportant à cette procédure.

**CC-2020-433 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT- MISE A
JOUR DU REGLEMENT DE SERVICE ASSAINISSEMENT SPECIFIQUE AUX
USAGERS NON DOMESTIQUES**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE la révision du chapitre spécifique aux usagers industriels dans le règlement de service public d'assainissement.

DECIDE de l'entrée en vigueur du règlement au 1^{er} janvier 2020.

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**CC-2020-434 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT -
DELIBERATION CONVENTION SPECIALE DE DEVERSEMENTS FERMIERS DE
L'ARDECHE**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention spéciale de déversement,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention spéciale de déversement annexée à la délibération,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente décision.

**CC-2020-435 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT -
CONVENTION POUR LA REALISATION DE BRANCHEMENT EN DOMAINE
PRIVE ET DELEGATION DE SIGNATURE AU PRESIDENT - TOISSIEU -
ANNONAY**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention portant sur la réalisation de branchement en domaine privé et délégation de signature au Président (Toissieu – Annonay), ci-annexée,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**CC-2020-436 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - DESIGNATION DES
REPRESENTANTS DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION SUR LE
RISQUE NUCLEAIRE AUPRES DU CENTRE NATIONAL DE PRODUCTION
D'ELECTRICITE DE SAINT-ALBAN SAINT-MAURICE-L'EXIL**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DÉSIGNE Olivier De Lagarde comme titulaire.

DÉSIGNE Denis Neime comme suppléant.

Pour représenter Annonay Rhône Agglo au sein de la CLI de la centrale de Saint-Alban/Saint Maurice l'Exil.

CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**CC-2020-437 - RESSOURCES - FINANCES- ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET
MANDATEMENT DES DEPENSES D INVESTISSEMENT DANS L ATTENTE DE L
ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2021- BUDGET PRINCIPAL- BUDGET
ANNEXE DES TRANSPORTS- BUDGET ANNEXE REGIE DES TRANSPORTS**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Par 51 voix votant pour

Et par 1 voix s'abstenant :

Louis-Claude GAGNAIRE

AUTORISE Monsieur le Président, dans l'attente du vote du budget primitif 2021 – budget principal et budgets annexes transports et régie des transports – à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

DELIVRE cette autorisation dans les limites maximales fixées par la loi, selon la répartition indiquée dans les tableaux ci-dessous :

budget principal

Compte	libellé	crédits ouverts en 2020 (1)	limite du 1/4 (1)
202	Frais lié à la réalisation des docs d'urba, numérisation cadastre	200 000,00 €	50 000,00 €
2031	frais d'études	10 000,00 €	2 500,00 €
2051	concessions et droit similaires	23 175,00 €	5 793,75 €
Chapitre 20	immobilisations incorporelles	233 175,00 €	58 293,75 €
204123	Subventions d'équipement versées - projets d'infrastructure d'intérêt national	100 000,00 €	25 000,00 €
204131	Subventions d'équipement versées - Départements- Biens mobiliers, matériel et études	190 000,00 €	47 500,00 €
2041512	Subventions d'équipement versées - GFP de rattachement - Bâtiments et installations	62 100,00 €	15 525,00 €
204182	Subventions d'équipement versées - autres organismes publics - Bâtiments et installations	168 000,00 €	42 000,00 €
20422	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé - Bâtiments et installations	161 000,00 €	40 250,00 €
chapitre 204	subventions d'équipement versées	681 100,00 €	170 275,00 €
2111	terrains nus	954 315,00 €	238 578,75 €
2138	autres constructions	121 000,00 €	30 250,00 €
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	5 000,00 €	1 250,00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	168 270,00 €	42 067,50 €
215801	Autres installations, matériel et outillage techniques - MATERIEL ACMO	13 000,00 €	3 250,00 €
21585	Autres installations, matériel et outillage techniques - MATERIEL SERVICE CULTURE	4 000,00 €	1 000,00 €
21586	Autres installations, matériel et outillage techniques - MATERIEL SCE SPORTS	49 193,00 €	12 298,25 €
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	26 000,00 €	6 500,00 €
2182	Matériel de transport	171 000,00 €	42 750,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	142 200,00 €	35 550,00 €
2184	Mobilier	26 000,00 €	6 500,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	9 000,00 €	2 250,00 €
chapitre 21	immobilisations corporelles	1 688 978,00 €	422 244,50 €
2312	Agencements et aménagements de terrains	5 000,00 €	1 250,00 €
231200	Agencements et aménagements de terrains - AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE	13 000,00 €	3 250,00 €
231203	Agencements et aménagements de terrains - SECURITE ET DEFENSE INCENDIE	3 000,00 €	750,00 €
2313003	Constructions - TRAVAUX RESIDENCE D'ENTREPRISES	338 000,00 €	84 500,00 €
231303	Constructions - TRAVAUX BIBLIOTHEQUE	20 000,00 €	5 000,00 €
231306	Constructions - TRAVAUX GYMNASE	210 000,00 €	52 500,00 €
231307	Constructions - TRAVAUX Aquavaure	99 000,00 €	24 750,00 €
23139	Constructions - AUTRES TRAVAUX DE BATIMENT	485 500,00 €	121 375,00 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	951 240,00 €	237 810,00 €
23151	Installations, matériel et outillage techniques - TRAVAUX DE VOIRIE	276 500,00 €	69 125,00 €
chapitre 23	immobilisations en cours	2 401 240,00 €	600 310,00 €

budget des transports

2031	frais d'études	5 000,00 €	1 250,00 €
Chapitre 20	immobilisations incorporelles	5 000,00 €	1 250,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	6 141,94 €	1 535,49 €
chapitre 21	immobilisations corporelles	4 300,00 €	1 075,00 €

budget régie des transports

2051	concessions et droit similaires	1 500,00 €	375,00 €
Chapitre 20	immobilisations incorporelles	1 500,00 €	375,00 €
2157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	2 500,00 €	625,00 €
2182	Matériel de transports	220 000,00 €	55 000,00 €
chapitre 21	immobilisations corporelles	222 500,00 €	55 625,00 €

(1) à la date de la présente délibération

Charge Monsieur le Président et Monsieur le Trésorier d'Annonay, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente délibération.

CC-2020-438 - RESSOURCES - FINANCES- EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE- ADOPTION DU REFERENTIEL M57 ET CONVENTION AVEC L ETAT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Par 52 voix votant pour

APPROUVE l'expérimentation du compte financier unique et le changement de référentiel comptable pour adopter l'instruction budgétaire et comptable M57, à compter du 1^{er} janvier 2021, pour le budget principal et le budget annexe Zones d'activité.

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée, à conclure avec l'Etat dans le cadre de l'expérimentation du compte financier unique,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à ce dossier.

**CC-2020-439 - RESSOURCES - FINANCES- ADOPTION DU REFERENTIEL M57 -
REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Par 51 voix votant pour

Et par 1 voix s'abstenant :

Louis-Claude GAGNAIRE

ADOpte le règlement budgétaire et financier d'Annonay Rhône Agglo pour la mandature 2021-2026, lequel est joint à la présente délibération.

PRECISE que ce règlement est applicable à compter du 1^{er} janvier 2021.

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**CC-2020-440 - RESSOURCES - FINANCES- ADOPTION DU REFERENTIEL M57 -
FIXATION DES MODALITES D AMORTISSEMENT**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Par 51 voix votant pour

Et par 1 voix s'abstenant :

Louis-Claude GAGNAIRE

FIXE comme suit les durées d'amortissement pour les biens entrant dans le champ d'application des biens soumis à amortissement

Tableau annexe à la délibération "Fixation des durées d'amortissement en M57"

compte d'acquisition	libellé du compte	durée d'amortissement à compter du 1er janvier 2021
<i>Toute nature - amortissement en un an pour :</i>		linéaire
tout bien d'investissement d'un montant inférieur ou égal à : 600,00€ TTC		1 an -
Pour les biens supérieur à 600,00€ TTC :		application du prorata temporis
<i>Immobilisations incorporelles</i>		
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	10 ans
203x	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	5 ans
204XX1	Subventions d'équipement - Biens mobiliers, Matériel, Etudes	5 ans
204xx2	Subventions d'équipement -Batiments et installations	30 ans
204xx3	Subventions d'équipement -Projets infrastructures	40 ans
205x	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	5 ans
<i>Immobilisations corporelles</i>		
212XX	Agencements et aménagements de terrains	15 ans
2132x	Immeubles de rapport	30 ans
2156X	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	15 ans
2157X	Matériel et outillage technique	10 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	10 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	15 ans
21828	Matériel de transport - voitures	7 ans
21828	Matériel de transport - poids lourds et véhicules industriels	10 ans
2183x	Matériel informatique	5 ans
2184x	Matériel de bureau et mobilier	10 ans
2185	Matériel de téléphonie	5 ans
2188	Autres	10 ans

DECIDE d'appliquer la méthode de l'amortissement linéaire au prorata temporis à compter de la date de mise en service pour tous les biens acquis à compter du 1er janvier 2021, à l'exclusion des biens de faible valeur (montant inférieur ou égal à 600 €), qui restent amortis sans prorata temporis.

DECIDE d'appliquer l'amortissement par composants au cas par cas, exclusivement pour les immeubles de rapports, et à condition que l'enjeu soit significatif.

PRECISE que le dispositif de la présente délibération s'applique à compter de l'année 2021 (biens entrant dans l'actif en 2021).

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC-2020-441 - RESSOURCES - FINANCES- ADOPTION DU REFERENTIEL M57 - APUREMENT DU COMPTE 1069

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Par 51 voix votant pour

Et par 1 voix s'abstenant :

Louis-Claude GAGNAIRE

PREND ACTE de l'obligation faite aux collectivités adoptant le référentiel M57 de procéder aux opérations d'apurement du compte 1069,

AUTORISE le comptable public à comptabiliser sur l'exercice 2020, dans ses seules écritures, l'opération suivante (opération d'ordre non-budgétaire) :

- au débit du compte 1068 : 55.699,63 €.
- au crédit du compte 1069 : 55.699,63 €.

PRECISE que le résultat d'investissement cumulé 2020 sera, au moment de l'adoption du compte administratif 2020, corrigé à hauteur de l'apurement du compte 1069, afin d'assurer une parfaite concordance avec le compte de gestion 2020.

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC-2020-442 - RESSOURCES - FINANCES - ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DANS L'ATTENTE DE L'ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2021 - BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE EAU

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Par 53 voix votant pour

Et par 1 voix s'abstenant :

Louis-Claude GAGNAIRE

AUTORISE Monsieur le Président, dans l'attente du vote du budget primitif 2021 – budget régie eau Annonay Rhône Agglo – à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

CHARGE Monsieur le Président et Monsieur le Trésorier d'Annonay, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente délibération.

CC-2020-443 - RESSOURCES - FINANCES - ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DANS L'ATTENTE DE L'ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2021 - BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Par 52 voix votant pour

Et par 1 voix s'abstenant :

Louis-Claude GAGNAIRE

AUTORISE Monsieur le Président, dans l'attente du vote du budget primitif 2021 – budget régie assainissement Annonay Rhône Agglo – à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

CHARGE Monsieur le Président et Monsieur le Trésorier d'Annonay, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente délibération.

CC-2020-444 - RESSOURCES - FINANCES - REGIE ASSAINISSEMENT
ANNONAY RHÔNE AGGLO - EXERCICE 2020 - DECISION MODIFICATIVE N°1
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Par 54 voix votant pour

ADOpte la décision modificative n°1 – budget annexe de la régie assainissement – exercice 2020 tel qu'il est présenté dans les tableaux ci-dessus,

PROCEDE, comme pour le budget primitif 2020, à un vote au niveau des chapitres budgétaires,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente décision.

Fait à Davézieux, le 14/12/20

**Pour extrait certifié conforme au registre
des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président**

Simon PLENET



Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées ceci, après leur dépôt auprès des services du Contrôle de Légalité.
Affiché le 18/12/2020 en vertu de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales